

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 20 mars 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-02 du 20 mars 2025

### CONVENTION DE MANDAT RELATIVE À LA MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS A CONCLURE AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DANS LE CADRE DE SON 12<sup>ème</sup> PROGRAMME

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

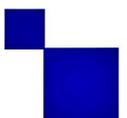
Vu sa délibération n° 05-04 du 30 janvier 2025 relative aux aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie au titre de son 12<sup>ème</sup> programme,

Vu le 12<sup>ème</sup> programme Eau, Climat et Biodiversité de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides par le Département pour les travaux d'assainissement en domaine privé à conclure avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*